

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 12 décembre 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Admission en non
valeur

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS
Monsieur David POTREL
Monsieur Mouloud ANIBA

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur le
site de la ville le
29/12/2023

Le comptable public a adressé au CCAS, un état des restes à recouvrer pour l'année 2018, faisant apparaître un déficit d'un montant 34,79 €.

<u>N° DOSSIER</u>	<u>DATE DE DECISION</u>	<u>DECISION PRONONCEE LE</u>	<u>RESTANT DU SUR HELIOS A LA DATE DE DECISION</u>
000217180126	13/02/18	24/04/18	36,79 €
T2/18			
TOTAL			36,79 €

Que la convocation
du Conseil
d'administration du
CCAS a été faite le
07/12/2023

Cette somme représente des dettes concernant des impayés de restauration scolaire au titre des classes CLIS pour lesquelles le CCAS prenait en charge une partie du règlement.

Au regard des situations de la famille concernée, il est proposé de procéder à l'admission en non valeur de l'ensemble des restes à recouvrer pour la période pour un montant total de : 36,79 € qui sera imputé sur le budget 2023 du CCAS.

Et que le nombre
des membres en
exercice est de : **11**

Il est demandé aux membres de procéder au vote :

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non valeur des restes pour un montant total de 36,79€.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 12 décembre 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Maud SAID